



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 36692

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les difficultés de fonctionnement de l'UPI du collège Jean-Rostand à Thouars, suite au non-remplacement de l'assistante d'éducation qui est en congé maternité jusqu'au 11 juin prochain. Cette situation est préjudiciable à la qualité du service public qui est rendu, dans cet établissement remarquable. Les services départementaux de l'éducation nationale disposent actuellement de moyens insuffisants pour répondre aux besoins de remplacement d'agents absents. Aussi lui demande-t-il son sentiment sur cette situation et s'il envisage de prendre des mesures spécifiques pour doter le département des Deux-Sèvres de moyens complémentaires pour pallier les remplacements d'agents absents. Il profite de cette occasion pour lui demander s'il est également envisagé de conforter l'UPI de Thouars au sein du collège Jean-Rostand, pour la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Le dispositif des assistants d'éducation permet, au-delà des besoins traditionnels de surveillance des collégiens et des lycéens, de répondre à différents besoins, comme l'aide aux élèves handicapés ou l'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies ou tout appui aux projets et initiatives prises par les équipes éducatives du premier comme du second degré. Pour l'année scolaire 2003/2004, 20 000 postes d'assistants d'éducation ont été créés. Dans ce cadre, l'académie de Poitiers a bénéficié de la création de 464 emplois d'assistants d'éducation. Cet effort budgétaire témoigne de la résolution à maintenir un nombre important de jeunes adultes dans les établissements scolaires pour contribuer à une meilleure éducation et à un meilleur encadrement des élèves, notamment pour favoriser l'intégration des élèves handicapés. Il appartient aux autorités académiques compte tenu des impératifs pédagogiques et des moyens dont elles disposent de répartir ces moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires. Les autorités académiques sont donc les mieux à même d'explicitier la situation particulière de l'UPI du collège Jean-Rostand, à Thouars.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36692

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2416

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4483